



# FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

## COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE

### CHAMPIONNAT SENIOR DEPARTEMENTAL saison 2022-2023

#### REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SENIOR FEMININ

#### PRE-REGIONALE (PRF)

#### DEPARTEMENTALE.2 (DF2)

#### DEPARTEMENTALE.3 (DF3)

#### Article n° 1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)

12 équipes en deux (2) poules

**PRF** sont qualifiées :

Les équipes rétrogradées du championnat régional  
Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues PRF

16 équipes en deux (2) poules

**DF2** sont qualifiées :

Les équipes rétrogradées du niveau supérieur  
Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues DF2

17 équipes en deux (2) poules

**DF3** sont qualifiées :

Les équipes rétrogradées du niveau supérieur  
Les équipes maintenues DF3  
Les équipes en création

#### Article n° 2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 1

Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.

En fonction du classement final de chaque poule, les associations sportives disputent les phases suivantes de la compétition.

#### Article n° 3 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 2

La phase 2 pourra être revue par la commission sportive pour chaque division si des difficultés extra sportives ont perturbées la phase 1

poule d'accèsion (C) :

les équipes classées 1 à 3 des deux poules

poule maintien (D) :

les équipes classées 4 à 6 des deux poules

poule d'accèsion (C) :

les équipes classées 1 à 4 des deux poules

poule maintien (D) :

les équipes classées 5 à 8 des deux poules

Conservation des scores acquis lors de la phase 1 (les équipes ne se rejouent pas)

4 poules regroupant quatre équipes de la façon suivante

poule UN 1ère et 2ème des poule A&B

poule DEUX 3ème et 4ème des poule A&B

poule TROIS 5ème et 6ème des poule A&B

poule QUATRE 7ème et 8ème des poule A&B

Conservation des scores acquis lors de la phase 1

l'équipe classée 9ème de la poule B participe à la phase 2

si une équipe était retirée des classements

#### Article n° 4 -- CLASSEMENT DES EQUIPES

**PRF** : classées 1 à 6 les équipes 1 à 6 de la poule C

**PRF** : classées 7 à 12 les équipes 1 à 6 de la poule D

**DF2** : classées 1 à 8 les équipes 1 à 8 de la poule C

**DF2** : classées 9 à 16 les équipes 1 à 8 de la poule D

**DF3** : classées de 1à21

1à4 poule UN,5à8 poule DEUX...13à16 poule QUATRE

#### Article n° 5 -- PHASE FINALE POUR LE TITRE DE CHAMPION

les équipes classées de 1 à 4 de la poule C

jouent le titre **PRF**

Demi finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème

si aller/retour le retour chez la mieux classée

si match sec sur terrain désigné défaut chez la mieux classée

les équipes classées de 1 à 4 de la poule C

jouent le titre **DF2**

**l'équipe terminant première de la poule C**

**est déclarée championne**

**DEPARTEMENTALE.2 (DF2)**

l'équipe terminant première de la poule UN

est déclarée championne

**DEPARTEMENTALE.3 (DF3)**

#### Article n° 6 -- MONTEES

Le Champion de la division et le 1er de la poule C accèdent au championnat Régional pour la saison suivante.

Toute montée supplémentaire vers

le championnat Régional se fera dans l'ordre du

ranking déterminé par la phase 2 (Article 4)

**Les trois(3) premiers** de la poule C

accèdent pour la saison suivante au championnat

**PRE-REGIONAL (PR)**

Toute montée supplémentaire vers la pré-région

se fera dans l'ordre du ranking de la division

Les équipes terminant aux **3 PREMIERES** places

du classement final de la division

(classement de la poule UN de la phase 2)

accèdent pour la saison suivante au championnat

**DEPARTEMENTALE.2 (DF2)**

#### Article n° 7 -- DESCENTE EN DIVISION INFERIEUR

Les équipes classées : **10 -- 11 -- 12**

participeront la saison suivante au championnat :

**DEPARTEMENTALE.2 (DF2)**

Les équipes classées : **14 -- 15 -- 16**

ranking déterminé par la phase 2 (Article 4)

descendent en **DEPARTEMENTALE.3 (DF3)**.

Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur

sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder :

**12 équipes** en championnat **PRE-REGIONALE (PRF)** et **16 équipes** en **DEPARTEMENTALE.2 (DF2)**.

#### Article n° 8 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules

**PAS de remplacement.**

**DF3** - Décision de la commission sportive

#### Article n° 9 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

**PRE-REGIONALE (PRF)** : Dimanche à 15h30

**DEPARTEMENTALE.2 (DF2)** : Samedi à 20h30

**DEPARTEMENTALE.3 (DF3)** : Vendredi 21h00

#### Article n° 10 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG du Comité de la Haute-Garonne

Si couplage avec D2M dérogation par les clubs.

19h00. si couplage avec D1M dérog automatique

Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne

#### Article n° 11 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS

Les équipes en **ENTENTE** ou **INTER-EQUIPE** sont autorisées à jouer.

un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes ou inter-équipes), en respectant les règles des championnats respectifs

#### Article n° 12 -- BRÛLAGE ET PERSONNALISATION

Les clubs ayant plusieurs équipes engagées dans la catégorie SENIOR doivent communiquer avant la première journée des différents championnats concernés

une liste de cinq (5) brûlées, pour les inter-équipes ces **5 brûlées** doivent être licenciée du club engageant l'équipe

si plusieurs équipes d'une même CTC sont engagées dans une même division, les équipes doivent étre personnalisées

#### Article n° 13 -- QUALIFICATION ET LICENCES.

Type de licences autorisées

1C.\*\* ou 2C.\*\* ou 0CT. ou 0CAST.(non CTC)

autres 0C.\*\* Sans limite

Nombre de joueuses autorisées : maximum **dix (10)**, pour les CTC au moins **trois (3)** du club porteur à chaque

Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de **trois (3)**.

**AS-CTC** voir RSP des CTC

**(AS HN INTERDIT)**

#### COULEUR DES LICENCES. PRF

Sans limite

Sans limite

4 ou 3 ou 2  
0 ou 1 ou 2

Blanc

Vert

Jaune

Orange

Sans limite

Sans limite

5 ou 4 ou 3  
0 ou 1 ou 2

#### Article n° 14 -- CAS PARTICULIERS

Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.

Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.

**Si une équipe DF3 se qualifie pour la 1/2F de coupe le match DF3 du vendredi 17/02/2023 sera joué le vendredi 03/03/2023**

04 11

